

rienne des imprimeurs a adopté une résolution enjoignant au gouvernement fédéral de permettre aux fonctionnaires de s'affilier au syndicat de leur choix et de conclure des ententes collectives.

Autant que je sache, il n'existe aucun décret ou règlement qui interdise aux fonctionnaires civils de s'affilier au syndicat de leur choix.

Le droit de conclure des ententes collectives soulève une question de principe. Les fonctionnaires fédéraux sont recrutés par la Commission du service civil, au moyen de concours annoncés par tout le pays. Le choix se fait selon la compétence des candidats, indépendamment de leur affiliation syndicale. Le même principe joue à l'égard de la compétence technique lorsqu'il s'agit d'accorder de l'avancement. On ne fait aucune distinction injuste entre les fonctionnaires, qu'ils appartiennent ou non à un syndicat.

On estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt du service d'interdire le libre accès aux emplois fédéraux aux candidats non syndiqués.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel des motions.

M. L.-D. Tremblay (Dorchester) propose:

Que le nom de M. George soit substitué à celui de M. McLean (Huron-Perth) sur la liste des membres du comité spécial des affaires des anciens combattants.

(La motion est adoptée.)

LA VOLAILLE

PROPAGATION DE LA MALADIE DE NEWCASTLE— MESURES DE RÉPRESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Earl Catherwood (Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture ou, en son absence, à l'adjoint parlementaire. Le Gouvernement s'occupe-t-il de faire une enquête complète à l'égard de la propagation alarmante de la maladie de Newcastle chez la volaille; jusqu'à récemment, cette maladie se limitait surtout à une région du pays, mais il semblerait qu'elle ait maintenant atteint plusieurs autres régions du Canada.

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Je remercie le député d'Haldimand de m'avoir donné préavis de sa question. Je puis lui assurer que nous avons pris le dessus dans la lutte contre cette maladie de la volaille. Nous espérons y mettre un frein et, si c'est possible, la réprimer tout à fait.

[L'hon. M. Bradley.]

RECENSEMENT DÉCENNAL

LES MEMBRES DU PARLEMENT QUI À CAUSE DE LA SESSION SE TROUVERONT À OTTAWA PENDANT LE DÉNOMBREMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Certains députés ne seront pas rentrés dans leur foyer en juin. Or comme c'est le mois du recensement, l'adjoint parlementaire peut-il nous dire si le ministère ou le Bureau de la statistique a pris des dispositions en vue d'inclure les députés dans le recensement?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Les membres du Parlement qui se trouveront ici seront inscrits à leur domicile d'Ottawa. L'inscription sera portée sur la carte d'itinérant désignée formule 2-A. La carte sera ensuite transmise au district électoral du député et figurera dans les données relatives à cette région.

M. Fulford: Faut-il répondre aux questions à Ottawa si on a déjà donné les renseignements?

M. McIlraith: Si deux cartes portent les mêmes renseignements, les déposés au recensement s'en aperçoivent et en détruisent une avant de classer les données recueillies dans la circonscription locale.

INCENDIES

MAGASINS MILITAIRES D'OTTAWA—ÉTABLISSEMENT MILITAIRE DE LONDON (ONTARIO)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale une question qui découle de l'incendie désastreux survenu ces jours derniers à Ottawa. Quelles mesures supplémentaires de sécurité prend-on relativement à l'établissement militaire de London? Poursuit-on les pourparlers en vue de l'achat, à des fins militaires, de la propriété qui, connue sous le nom d'Hôpital Ontario, se trouve à l'angle de la rue Dundas et de l'avenue Highbury, à London?

M. R. O. Campney (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je considérerai cette demande de renseignements comme avis de question.

TARIF DES DOUANES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la troisième lecture du bill n° 295 tendant à modifier le tarif des douanes